

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 23 septembre 2025

Séance ordinaire du **23 septembre 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers :	Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15	Secrétaire de séance : M. URBAN Denis
Présents : 13	Date de convocation : 16 septembre 2025
Absents : 02	
Nombre de procuration(s) : 1	

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - GRAUFEL Mélanie
LESNIAK Laurence - MOSCHLER Isabelle - MOSCHLER Vincent - RIEUX Dominique - ROSFELDER
Dominique - SAETTEL Christiane - SCHOSSELER Daniel - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes OFFENBURGER Céline - TANGHE Marielle (Mme TANGHE Marielle a donné
procuration à Mme SEATTEL Christiane)

7. Affaires scolaires

7A - Approbation des crédits pour l'année scolaire 2025/2026

Sur proposition de M. le Maire et de Mme SAETTEL, le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- DECIDE de reconduire à compter de la rentrée scolaire 2025/2026, l'attribution des crédits suivants :

1. Dotation de fonctionnement

25,- € par élève et par année scolaire, à calculer sur la base des effectifs à la rentrée de septembre 2025.

2. Dotation pour la bibliothèque

300,- € par classe et par année scolaire étant précisé que cette dotation peut être modulée selon le projet éducatif présenté par l'équipe enseignante après approbation de celui-ci par le Conseil Municipal.

3. Frais de transport

Participation à hauteur de 1/3 aux frais de transport pour les sorties ayant pour support les activités pédagogiques et ce à raison de 3 sorties par an tant pour l'école primaire que pour l'école maternelle.

4. Subvention

Versement d'une subvention de 100,- € à la coopérative de l'école primaire.

5. Photocopieurs

La commune prend en charge soit l'acquisition, soit la location des photocopieurs des écoles primaire et maternelle.

Par ailleurs elle règle la fourniture des cartouches.

Enfin, elle reconduit le principe suivant :

- École primaire :
 - Dotation d'une ramette de 500 feuilles A4 par élève et par année scolaire
 - Dotation forfaitaire de 1 ramette de 500 feuilles A3 par classe.

➤ École maternelle :

- Dotation de 3 ramettes de 500 feuilles A4 chacune pour 4 élèves et par année scolaire
- Dotation forfaitaire de 1 ramette de 500 feuilles A3 par classe.

6. Abonnements

Le crédit de 175,- € pour les abonnements de l'école primaire est maintenu.

7. Subventions pour les séjours

Le Conseil Municipal maintient sa contribution financière de 5,- € par jour et par élève pour les séjours de découverte organisés tant par les sections de maternelle que par celles de l'école primaire, étant précisé que le versement est effectué directement à l'établissement organisateur après production d'une attestation précisant la nature du séjour, sa durée et l'état nominatif des élèves y ayant participé.

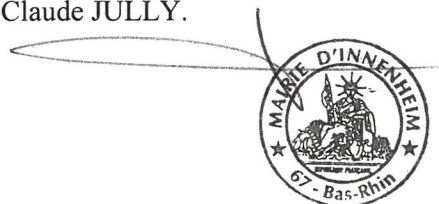
8. Natation

Compte tenu que la natation est inscrite dans le programme des activités obligatoires, le Conseil Municipal décide de reconduire la prise en charge des entrées de la piscine.

- **DECIDE** d'imputer les engagements financiers ci-dessus aux budgets 2025 et 2026.

Le secrétaire de séance,
M. URBAN Denis.

Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 26 septembre 2025
Le Maire,
M. Jean-Claude JULLY.



Délibération publiée sur le site de la Commune d'Innenheim, le

29 SEP. 2025